



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 30460

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la prime au maintien des systèmes d'élevage intensif ou « prime à l'herbe ». Il lui demande s'il entre dans ses intentions d'assouplir les conditions d'accès à cette prime afin d'enrayer la baisse du nombre d'exploitations en bénéficiant, notamment dans le département du Rhône.

Texte de la réponse

La reconduction du dispositif de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) au terme de la première période quinquennale a été obtenue à la suite de négociations difficiles avec la Commission européenne. Celle-ci a posé comme condition à son renouvellement une plus grande cohérence avec les déclarations de surfaces et le registre parcellaire. De plus, un cahier des charges a été établi pour l'entretien des superficies et l'application des usages locaux. Les engagements souscrits font l'objet de contrôles plus approfondis, d'autant plus que leur achèvement est prévu en 2003. Pour le département du Rhône, en 1997, 85 % des agriculteurs, ayant déposé un dossier, ont été payés, en 1998, le nombre de demandes est supérieur au nombre de dossiers payés lors de la campagne 1997 1 492 dossiers contre 1 417, 82 % ont déjà été payés et sont donc recevables pour la période 1998-2003. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement de développement rural, l'outil nouveau prévu par la loi d'orientation agricole : le contrat territorial d'exploitation (CTE) sera mis en place rapidement et peut permettre de revoir la demande de certaines exploitations, non recevables actuellement au titre de la PMSEE.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30460

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3034

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4114